

# **DRC4760 (DCC4538) – Droit, médecine et biologie**

**Michelle Giroux- Trimestre hiver 2023**

## **Description du cours**

Le cours portera principalement sur des questions d'ordre juridique. Toutefois, il sera parfois utile d'établir les liens et les différences qui existent entre l'éthique et le droit. Dans un premier temps, les principes généraux à la base de la relation médecin-patient seront discutés. Par la suite, les problèmes spécifiques s'étalant du début à la fin de la vie seront abordés. La procréation médicalement assistée, l'expérimentation, le don d'organe, les soins de fin de vie seront notamment étudiés.

## **Objectif du cours**

- Étudier certains principes juridiques applicables en médecine et biologie;
- Constater les différents problèmes éthiques et juridiques que pose la médecine moderne;
- Favoriser une réflexion sur les divers principes juridiques en cause;
- Améliorer les méthodes de travail.

## **Méthode d'enseignement**

Le cours sera donné sous forme d'enseignement magistral et de discussions. L'enseignement sera également enrichi par la présence de conférencier.es invité.es et l'utilisation de matériel audio-visuel. Une participation active est attendue des étudiants. Des lectures recommandées à l'étudiant.e lui permettront de tirer un maximum de ce cours. Sous réserve de l'évolution de la pandémie de COVID-19 et tel qu'annoncé par l'Administration de la Section de droit civil, le cours se donnera en présentiel.

## **Méthode d'évaluation**

- ✓ Un avis juridique, en équipe (40%);
- ✓ Participation (5%)
- ✓ Courte présentation orale sur le sujet de l'avis juridique (5%)
- ✓ Un examen final (50%)

Note : La professeure se réserve le droit de modifier les modalités de l'évaluation. Ces dernières seront confirmées au premier cours.

## **Principaux instruments de travail**

Obligatoires :

- Le Code civil du Québec;
- La documentation préparée par la professeure

Suggérés :

- Des ouvrages de doctrine seront suggérés par la professeure

**Attention : Veuillez noter que tout enregistrement ou captation audio ou vidéo du cours est interdite.**